

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Coltogum Thermostable +250°C
UFI: KF0N-K3R9-R208-35XX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif

Informations techniques Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact avec l'humidité libère des acides acétiques.

Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 12

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 1,5 - < 2 | Triacétoxyéthylsilane CAS: 17689-77-9, EINECS/ELINCS: 241-677-4, Reg-No.: 01-2119881778-15-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - EUH014 |
| 1,5 - < 2 | Triacétate de méthylsilanetriyle CAS: 4253-34-3, EINECS/ELINCS: 224-221-9, Reg-No.: 01-2119962266-32-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - EUH014 |
| 1,5 - < 2 | Oligomeric ethyl and Methylacetoxysilane GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 |

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Demander aussitôt l'avis d'un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Agent d'extinction approprié | Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse. |
| Agent d'extinction non approprié | Jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 12

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au frais. Stocker au sec.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de stockage

LK 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

| |
|--|
| Substance |
| Acide acétique |
| CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6 |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 25 mg/m ³ , 4x, SS:C, NIOSH, OSHA |
| VLCT: Valeur limite court terme (15min): 20 ppm, 50 mg/m ³ |

DNEL

| |
|---|
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 11,39 mg/kg bw/da |
| Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 32,5 mg/m ³ |
| Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 32,5 mg/m ³ |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 80,33 mg/m ³ |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 5,7 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 5,7 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 6,5 mg/m ³ |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 119,81 mg/m ³ |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 61 mg/m ³ |
| Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 31 mg/m ³ |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 31 mg/m ³ |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 61 mg/m ³ |

PNEC

| |
|---|
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| Sol, 6,402 - 31 µg/kg soil dw |
| Sédiment (Eau de mer), 2,303 - 74 µg/kg sediment dw |
| Sédiment (Eau douce), 23,03 - 740 µg/kg sediment dw |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 - 10,637 mg/L |
| Eau de mer, 2,303 - 20 µg/L |
| Eau douce, 23,03 - 200 µg/L |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| Sol, 190 µg/kg soil dw |
| Sédiment (Eau de mer), 480 µg/kg sediment dw |
| Sédiment (Eau douce), 4,8 mg/kg sediment dw |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6.9 mg/L |

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. |
| Protection des yeux | lunettes de protection (EN 166:2001) |
| Protection des mains | Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,3 mm, Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,1 mm, Caoutchouc nitrile, >60 min (EN 374-1/-2/-3). |
| Protection corporelle | Vêtement de protection (EN 340) |
| Divers | Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. |
| Protection respiratoire | En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Filtre à combinaison multiple ABEK. (DIN EN 14387) |
| Risques thermiques | Non |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide pâteux |
| Couleur | variable |
| Odeur | acétique |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| Valeur du pH | Non applicable |
| Valeur du pH [1%] | Pas d'information disponible. |
| Point d'ébullition [°C] | Non applicable |
| Point d'éclair [°C] | > 150 |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | Pas d'information disponible. |
| Limite inférieure d'explosion | Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | Non applicable |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | Pas d'information disponible. |
| Densité [g/cm³] | 1,02 - 1,04 |
| Densité relative | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | pratiquement insoluble Décomposition |
| Solubilité autres solvants | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | Pas d'information disponible. |
| Viscosité cinématique | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion [°C] | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 400 |
| Temp. de décomposition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Caractéristiques des particules | Pas d'information disponible. |

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 12

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: ca. 800 000 mPa*s.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
Réagit au contact des bases (lessives).
Réagit au contact des alcools.
Le contact avec l'humidité libère des acide acétique.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7
Le contact avec l'humidité.
Un chauffage excessif

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.
Acide acétique.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

| |
|--|
| Produit |
| ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg |
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| LD50, oral, rat, 1460 mg/kg bw, OECD 401 |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| LD50, oral, rat, 1600 mg/kg, OECD 401 |

Toxicité dermale aiguë

| |
|---------------------------------|
| Produit |
| ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg |

Toxicité aiguë par inhalation

| |
|--|
| Produit |
| inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

| |
|--|
| Substance |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| lapin, OECD 404, corrosif |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

| |
|--|
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| lapin, OECD 405, corrosif |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.

| |
|--|
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| Ames-test, négatif |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| Ames-test, négatif |

Toxicité sur la reproduction Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés tératogènes.

| |
|--|
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| NOAEL, oral, rat, 3048,62 mg/kg bw/day, OECD 422 |

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 12

| | |
|------------------------------|---|
| Cancérogénèse | Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes. |
| Danger par aspiration | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Remarques générales | Il existe des examens in vivo de la peau et des yeux concernant l'effet irritant des préparations faites à base d'un mélange d'environ 5% de triacétoxyéthylsilane et de triacétoxyéthylsilane apparenté qui démontrent que des faibles effets réversibles ont certes été constatés, mais que les critères de classification ne sont cependant pas remplis. Pas de classification sur la base des études toxicologiques. |

11.2 Informations sur les autres dangers

| | |
|---|-------------------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Pas d'information disponible. |
| Autres informations | Aucun |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Produit |
| En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance |
| Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 |
| LC50, (96h), Danio rerio, 251 mg/l |
| EC50, (48h), Daphnia magna, 62 mg/l |
| IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 73 mg/l |
| Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 |
| LC50, (96h), poisson, 79 - 500 mg/L |
| EC50, (72h), Algae, 24,41 - 1562,5 mg/L |
| EC50, (48h), Invertebrates, 65 - 500 mg/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|-------------------------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Pas d'information disponible. |
| Comportement dans les stations d'épuration | Pas d'information disponible. |
| Biodégradabilité | Pas d'information disponible. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 12

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 070217
080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par
de tels résidus
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 12

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 070217

- VOC-part [%] 1% (10,3 g/l)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 1% (10,3 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H314 Réagit violemment au contact de l'eau.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 3 supprimé: Triacétoxyéthylsilane
SECTION 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec des agents oxydants.
SECTION 7 ajouté: Conserver les récipients hermétiquement fermés.
SECTION 7 ajouté: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 9 ajouté: Décomposition
SECTION 9 ajouté: Liquide
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des bases (lessives).
SECTION 10 supprimé: Oxydant fort
SECTION 10 ajouté: Un chauffage excessif
SECTION 10 ajouté: Réagit au contact des alcools.
SECTION 11 ajouté: Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 12 / 12

Copyright: Chemiebüro®